



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Taux de réussite aux examens des élèves en instruction en famille

Question écrite n° 7670

Texte de la question

M. Frédéric Boccaletti interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la qualité de l'instruction en famille. Les rapports annuels de la DGESCO ne font aucunement mention des taux de réussite aux examens des enfants et adolescents en instruction en famille. Dans ces mêmes rapports, on trouve les résultats des contrôles effectués dans les familles concernées par l'éducation nationale : ils s'avèrent excellents. M. le député souhaite connaître les taux de réussite aux examens (brevet des collèges, baccalauréats et autres diplômes) des 5 dernières années des élèves en instruction en famille, ou ayant passé une majorité de leur cursus en famille, avec ventilation des mentions obtenues. Il demande à ce que les prochains rapports DGESCO intègre ces données, qui participent à une information complète et efficace sur l'instruction en famille.

Texte de la réponse

Les examens sont organisés pour un ensemble de candidats et quel que soit leur statut : candidat scolaire (suivant une formation dans un établissement public) ou candidat individuel (toutes les autres formations y compris l'instruction en famille). Les taux de réussite sont exprimés par examen, en tenant compte de l'ensemble des inscrits et des présents aux épreuves sans distinction de statut (et donc de formation suivie). Le système d'information des examens ne distingue pas les résultats des élèves instruits en famille qui sont inscrits parmi les « candidats individuels ».

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Boccaletti](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7670

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 mai 2023](#), page 3943

Réponse publiée au JO le : [20 juin 2023](#), page 5599